RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CHALLENGE

CHALLENGE 20 ANS : CHALLENGEZ-VOUS POUR L'ASSOCIATION HPN FRANCE – APLASIE MEDULLAIRE !

L'association HPN France – Aplasie Médullaire organise l'opération « Challengez-vous pour les maladies du sang ». Cet événement n'est pas une compétition sportive, mais une initiative solidaire qui vise principalement à accompagner les entreprises dans leur démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), axée sur la santé au travail. L'opération permet également d'informer les participants sur les missions de l'association HPN France – Aplasie Médullaire.

La pratique d'une activité physique régulière réduit le risque de développer certaines maladies. Elle contribue aussi à limiter le surpoids et l'obésité – des facteurs de risque reconnus pour certains cancers – et, de manière générale, lutte contre la sédentarité.

L'association et ses missions

L'association HPN France – Aplasie Médullaire, créée en 2004 sous la loi 1901 par de jeunes patients, leurs familles et des professionnels de santé, est composée exclusivement de bénévoles. Elle se consacre à l'Hémoglobinurie Paroxystique Nocturne et à l'Aplasie Médullaire Idiopathique. Nous œuvrons pour améliorer la connaissance de ces maladies, faire avancer la recherche et apporter du soutien aux malades et à leurs proches.

Nos missions

Nous travaillons autour de six grandes missions :

1. Soutenir la recherche sur les maladies rares du sang en collectant des fonds,
2. Informer les patients et leurs familles sur leurs maladies et les traitements,
3. Sensibiliser le grand public au don de sang, de plaquettes et de moelle osseuse,
4. Créer des liens entre les patients et leurs proches à travers des forums de discussion, des déjeuners et des journées dédiées,
5. Apporter réconfort et soutien aux patients et à leur famille au quotidien,
6. Assister les malades dans leurs démarches administratives, sociales ou juridiques.

Modalités et règlement du challenge

Ce document présente les modalités et règles à suivre pour participer à ce challenge. En vous inscrivant en tant qu'entreprise, vous acceptez les conditions décrites ci-dessous.

ARTICLE 1 : MODALITÉS

- **Dates** : du vendredi 4 octobre au jeudi 17 octobre 2024 inclus
- **Distances** : libres
- **Lieu** : libre
- **Objectif** : action solidaire à accomplir en marchant et/ou à vélo.

ARTICLE 2 : CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les entreprises peuvent nous contacter jusqu'au 03 octobre 2024 pour s'inscrire : contact@hpnfrance.com Ou par téléphone au 06.83.69.88.44

Chaque entreprise désigne un référent pour le challenge, chargé de :

- Promouvoir le challenge au sein de l'entreprise,
- Accompagner les inscriptions via l'application (des vidéos tutoriels sont disponibles).

Aucun don n'est requis, mais l'entreprise peut faire un don sans limite de montant.

Exemple de réduction fiscale pour un don :

Montant du don	**300 €**	**500 €**	**1000 €**	**1500 €**
Réduction fiscale	180 €	300 €	600 €	900 €
Coût réel	120 €	200 €	400 €	600 €

Un reçu fiscal au nom de l'entreprise sera envoyé en novembre 2024.

ARTICLE 3 : LE CHALLENGE INTER-ENTREPRISES

Pour encourager la mobilisation et animer l'opération, l'application affichera quotidiennement :

- Le classement général individuel,
- Le classement général par équipe,
- Le classement général inter-entreprises,
- Le classement par équipe au sein de chaque entité,
- Le classement individuel au sein de chaque entité.

ARTICLE 4 : ASSURANCE

Ce challenge est une opération solidaire et non une compétition. Chaque participant prend part à l'événement sous sa propre responsabilité pour tout dommage. Les participants sont libres de choisir leur activité. En s'inscrivant, ils déclarent être informés de ces conditions et acceptent de participer sous leur entière responsabilité. Ils dégagent l'association HPN France – Aplasie Médullaire, organisatrice de l'événement, de toute responsabilité en cas de blessure ou de dommage matériel survenu durant l'événement.

ARTICLE 5 : DROIT À L'IMAGE ET UTILISATION DES IMAGES

Les participants autorisent leur entreprise à utiliser les images, fixes ou audiovisuelles, prises lors de leur participation (réseaux sociaux, par exemple). Ces images pourront être utilisées sur tout support, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée maximale prévue par la loi et les règlements en vigueur, y compris les prolongations éventuelles.

CNIL

Les données personnelles fournies par les participants sont destinées au personnel habilité de la société responsable du traitement des données (application Kiplin). Elles sont utilisées pour gérer les inscriptions et assurer le suivi des participants. Ces derniers peuvent recevoir des informations relatives au challenge via la messagerie de l'application.